

Désaffectation de l'Ancien Cimetière

Versement de la subvention de 62.120 francs qui a été allouée par ces Caisses à la Commune en vue de la construction d'un Centre de P.M.I., ainsi que la convention réglant les modalités de la collaboration des Caisses et de la Commune pour le fonctionnement du Centre.

M. le Maire donne connaissance du procès-verbal de l'état-d'abandon de l'ancien Cimetière, établi par l'Officier de Police Principal, le 20.12.62, et décide de solliciter de M. le Préfet, un arrêté de désaffectation de ce Cimetière.

Le Conseil décide de porter l'allocation du legs Parrat à 100 NF pour 1963. Ce legs est attribué à une femme veuve âgée d'au moins 50 ans et étant défunte longtemps dans la Commune. M. le Maire donne lecture de la liste des candidatures comprenant 10 personnes. Il est procédé au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants : Votants 15 - Ont obtenu : Mme Audic : 8 voix - Mme Dracquin : 5 voix Mme Moyse : 1 voix - Mme Lagarde : 1 voix.

Mme Audic bénéficiera donc du legs en 1963.

Le conseil autorise M. le Maire à signer l'Avenant n°1, proposé par la 1<sup>re</sup> Assistant d'entreprises pour la construction de la Salle d'Education Physique de Mondétour et concernant les modifications et adjonctions au programme initial demandées par les services de la Jeunesse et des Sports. Cet Avenant porte le montant global du Marché à 281.423<sup>1/2</sup>, 55.

M. le Maire rappelle qu'un crédit de 30.000 francs a été inscrit au programme de la Caisse départementale scolaire de 1962 pour constructions scolaires garçons. centre. Le Conseil décide de demander que ce crédit soit affecté au paiement d'un acompte à la S.A.E sur la construction de la Salle d'Education Physique de Mondétour, pour laquelle la Commune n'a pas pu obtenir un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations en l'absence des arrêtés d'attribution des subventions complémentaires.

Il reste due à la S.A.E, 40.418,65 francs pour lesquels la Commune verse des intérêts à la Société.

Le Conseil, considérant que M. Gabet, Conseiller Municipal délégué au Bureau d'Aide Sociale, ne peut plus assister aux réunions ou son éloignement de la Commune, dédie à l'unanimité M. Roux pour le remplacer.

M. le Maire présente un projet de construction de garages pour le matériel de voirie et les véhicules du Personnel enseignant. Le Conseil considère que ce projet est trop onéreux et décide d'y renoncer en partie. Autorise M. le Maire à faire édifier deux garages préfabriqués à Mondétour et un au Quichet, en vue de la mise à l'abri du matériel de voirie et d'entretien des espaces verts.

M. le Docteur Lauriat demande une réfection de la ruelle des bâches.

M. Wattier demande d'envoyer une vérification de toutes les canalisations d'évacuation du groupe scolaire de Mondétour.

Intervention de M. Bernard au sujet du mur du Lycée, rue Fleming, qui demande que ce mur soit reporté à l'intérieur de l'enceinte du Lycée, pour dégager la rue.

P'ordre du jour étant éprouvé, la séance est levée à 23h.15.

Signatures visible include:

- Jean Girard
- Surat
- R. Bernard
- Chauvin
- Mme
- A. Roux
- 37. niard
- Mme

# Élections de la Rosière

## Séance du 10 Mars 1963

Le dix Mars mil neuf cent soixante trois, onze heures trente, le Conseil Municipal et les notables se sont réunis à la Mairie d'Orsay, en vue de procéder à l'élection de la Rosière pour 1963.

Etaient présents: Pinon, Marie, Clément, Bruguet, adjoints,  
Ziane, Guind, Tal, Lucas, Wather, Rouch, Chevenon - Fosy

et les notables invités: Mme Mattelaer - M. le curé, M. M. Colin  
Goude, Paliot, Taki, Jallerat, Michelet, Dr Albert.

Monsieur le Maire donne lecture de l'article 6 du testament de Monsieur Archange, relatif à l'élection de la Rosière, et de la liste des candidatures comprenant:

- Mademoiselle KÉRANTERFF Marie-France, née le 11-8-1944 à Longjumeau (Seine) domiciliée chez sa mère, Mme Malle, ferme de Courtalboeuf à Orsay, employée de maison chez M. Dupré, rue de la Bâcherie à Orsay, salaire mensuel 300 francs nourrie et logée. Mme Malle, second mari de la mère de la candidate est ouvrier agricole. Ils ont 4 enfants de 6 à 13 ans.
- Mademoiselle DROUET Renée, née le 17-12-1944 à Ruffec (Charente) domiciliée chez sa mère, Mme Courcoux, 1<sup>er</sup> rue de Paris à Orsay, employée imprimerie Deschamps. Salaire 540 francs par mois; sa mère est remariée avec M. Courcoux René, chauffeur chez Germont, 8 enfants, de 7 à 17 ans.

Il est procédé au vote à bulletins secrèts, qui donne les résultats suivants:

Nombre de votants: 20-	1 <sup>re</sup> tour		2 <sup>me</sup> tour	
	Mme Kéranterff:	Mme Drouet:	10	8
			10	12

Mme Drouet ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée Rosière pour 1963.

Le couronnement aura lieu le 12 Mai 1963.

Pour copie conforme - le Maire

*Paul M. Mattelaer* *Le doyen* *Amélie J. Colin*  
*Hervé Guind* *Yves Bruguet* *G. Clerc* *R. Rouch*  
*J. Tal* *Alphonse Lucas* *J. F. Lucas* *J. Ziane*  
*C. Goude* *J. F. Goude* *J. F. Goude* *J. A. Alfrey*

Dim 8 Mars 1963

Convocation du Conseil Municipal, à la mairie, pour le Vendredi 15 Mars 1963 à 21 heures en séance publique extraordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

(Le maire)

### Séance du 15 Mars 1963

Le quinze mars mil neuf cent soixante trois, à vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie d'Orsay, sous la Présidence de Monsieur Pinon, Maire.

Etaient présents: M. M. Pinon, Maire, Lidot, Briquet, Buffet, adjoints, Chevau, Bernard, Chauvez, Blard, Giane, Girard, Rouch, Lucas, Wattier, Dupré.

M. Fal a donné un pouvoir à M. Buffet. Excusés: M. M. Clément, Lauriat. Absents: M. M. Gabet, Chinger, Foisy.

Le conseil choisit comme secrétaire M. Rouch. Le P.V. de la dernière réunion est adopté.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget de 1963 présenté par M. le Maire et la Commission des Finances. Il se monte à 1.136.997 francs, avec 50.810 centimes pour indemnité de revenus. Valeur du centime: 18,0863.

#### Dépenses

Produits pharmaceutiques	1.180,00
Alimentation	12.000,-
Habillement	2.950,-
carburants	5.000,-
Poste téléphonique	80.000,-
Fournitures de mairie	80.000,-
Fournitures scolaires	100.000,-
Rémunération du personnel permanent	211.000,-
" " temporaire	100.000,-
" diverses	83.000,-
charges sociales	96.000,-
Impôts sur les traitements	15.800,-
Contributions directes	250,-
entretien des bâtiments	110.000,-
" des voies et chemins	115.000,-
" matériel, outillage, mobilier	15.000,-
Acquisition petit matériel et outillage	45.000,-
électricité eau, gaz	80.000,-
Affurances meubles et immobilières	1.000,-
Contingent dépenses d'aide sociale	33.165,98
Cotisations municipales	120,00
Contingent service incendie	1.000,-
Participation à charges intercommunales	130.000,-
Contribution police d'état	2.057,65
Primes, de cours et dots	2.500,-

#### Dépenses (suite)

Subventions	12.000,00
Part au B.A.S. de la taxe d'spectacles	1.500,-
Fonds Commun mairie	17.136,-
Fêtes et cérémonies	15.000,-
Frais de transport	5.000,-
Impressions, reliures, fournitures bureau	2.500,-
Documentation générale	350,-
Frais de T. et T	6.500,-
Frais d'actes et contentieux	1.000,-
Fond de fonction mairie et adjoints	11.000,-
Frais de mission - d° -	500,-
Assurance responsabilité civile	1.000,-
Dépenses imprévues	3.014,42
Intérêts	29.525,84
Participation à services d'emprunts	50.000,00
Frais de perception et recouvrement	15.000,-
Prélèvements pour dépenses extraordinaires	223.147,28
Total des dépenses	<u>2.136.997,17</u>

#### Recettes

Vente de produits	700,00
Redevance d'abattage et droit de visite	8.500,-
Pantines scolaires, études, crèche	18.000,-
taxe enlèvement ordures ménagères	102.500,-
taxe déversement à l'égout	10.000,-
taxes funéraires	4.500,-

#### Budget de 1963

Séance du 15 Mars 1963

### Recettes (suite)

expéditions administratives	1.500, 00	participation des communes voisines	82.717, 00
ventes de récoltes	1.000,-	attribution directe ou minimum garanti	600.000, 00
location des immeubles	12.000,-	attribution sur fermis de chasse	800, 00
droits de forêt, place, stationnement	60.000,-	taxe additionnelle aux droits de huitation	90.000, 00
concessions dans les cimetières	10.000,-	licence des débits de boisson	6.800, 00
Revenus des titres et rentes	150,-	taxe sur les spectacles	8.000, 00
Produit service concédé P.F.G	1.000,-	taxe éplocuse lors en garnis	1.000, 00
- d°      électricité	400,-	taxe chauff. écl. électricité	16.000, 00
Bonifications d'emprunts	1f. 740, 50	taxe NB et habitation	11.800, 00
Part. de l'Etat aux dép. intérêt général	8.507, 68	50.840 centimes	919.507, 69
Part. de la Caisse départem. scolaire	1f. 259, 00	rébvention fiscale automatique	1f. 630, 50
subventions diverses	8.600,-	Produits exceptionnels	20.000, 00
hygiène scolaire	6.385,-	<u>Total des Recettes</u>	<u>2.136.997, 17</u>

Taxe des Ordures Ménagères  
Reçu le 24 juillet 1963  
Répondu le 10

Sur le montant de la cotisation de la Commune au Syndicat Intercommunal des Ordures ménagères, le Conseil décide de porter à 250% (au lieu de 200) la taxe des ordures ménagères, à compter du 1.1.63.

Taxe de déversement à l'égout  
approuvée le 29.3.63  
En raison de l'importance des travaux d'assainissement et de réfection d'égouts poursuivis par la Commune, le Conseil décide de porter à 50% (au lieu de 30) la taxe de déversement à l'égout, à compter du 1.1.63.

Le Conseil décide de renouveler en 1963, l'indemnité de 600 francs allouée à M. l'Inspecteur des contributions directes - article 615. Mais est d'avis de lui demander de recevoir le public une journée entière.

Le Conseil décide de renouveler en 1963, l'allocation de 600 frs allouée à Mme Lambert, veuve de Sapeur-Pompier, décédé en service article 651 du budget.

Le Conseil décide de renouveler en 1963, la subvention de 10.000 frs allouée au Comité du logement d'Orsay. article 651 du budget.

Le Conseil décide de renouveler en 1963, la subvention de 1.000 francs au Centre Médico-social M. Vincent de Paul - art. 651 du budget.

Le Conseil adopte le barème des indemnités de fonctions du Maire et des adjoints à partir du 1.1.63, pour les Communes de plus de 15.000 habitants, soit:  
pour le Maire  
pour 2 adjoints réglementaires  
Total

1.2 ff
5.822
<u>13.099</u>

L'indemnité des adjoints sera répartie dans les proportions suivantes:

1 <sup>er</sup> adjoint 1/2 soit	9.911
2, 3 et 4 <sup>es</sup> adjoints chacun	9 f0

Le Conseil vote le principe de l'application automatique des majorations d'indemnité de fonction, en cas de revalorisation des traitements des fonctionnaires de l'Etat. Si de telles revalorisations intervenaient en cours d'année, les crédits complémentaires nécessaires seraient inscrits au budget supplémentaire. Article 666.1.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer une police d'assurance pour le motoculteur qui a été acquis par la Commune en vue des travaux dans les jardins publics. Art. 638.

Assurance du motoculteur  
approuvée le 2.4.63

Lettres de remerciementBorne taxi placeLigue contre le cancer

approuvée le 2.4.63

Bruit des avionsGarantie d'emprunt pour l'hôpital

M. le Maire donne lecture des lettres de remerciement de l'Association des déportés du travail, de la Fédération des Mutualités du travail, des Scouts de France, pour les subventions allouées en 1962, et de Mme Giovannetti, pour la création de l'emploi de Rédacteur.

Le Conseil décide de demander à l'administration des télécommunications, la pose d'une borne taxi-place à la gare d'Orsay, et s'engage à payer les redevances nécessaires - article 664. étant entendu que les chauffeurs de taxi en stationnement à Orsay sont engagés à rembourser régulièrement les frais d'installation et les redevances d'abonnement.

M. le Maire informe le Conseil que la collecte en faveur de la Ligue contre le Cancer a produit 610 francs.

Le Conseil vote une subvention complémentaire de 100 francs (article 657) et félicite les enfants des écoles de ce résultat.

Le Conseil prend acte d'une lettre du Préfet de Seine et Oise, indiquant que les conditions de survol de la région avoisinant Orsay sont de trouver très prochainement améliorées, la mise en service de nouveau "aides Radio" étant définitivement fixée au 1<sup>er</sup> Mars courant.

M. le Maire expose que par délibération du 25 février 1963, la Commission administrative de l'hôpital a décidé de contracter un emprunt de 200.000 francs auprès de la Caisse d'épargne de Versailles, en vue de l'extension de 19 lits de chirurgie.

Le Conseil décide d'accorder la garantie communale pour cet emprunt et de voter éventuellement les centimes nécessaires au recouvrement des annuités au cas et dans la mesure où l'hôpital ne pourrait faire face à ses engagements vis à vis de la Caisse d'épargne de Versailles, en vue de l'extension de 19 lits de chirurgie.

Le Conseil décide d'accorder la garantie communale pour cet emprunt et de voter éventuellement les centimes nécessaires au recouvrement des annuités au cas et dans la mesure où l'hôpital ne pourrait faire face à ses engagements vis à vis de la Caisse d'épargne de Versailles.

Le Conseil renvoie à la Commission des constructions scolaires les dossiers de réhabilitations du groupe scolaire du Quichet-Pont de Pierre et de la Salle d'éducation physique de Mondétour.

M. le Maire remet à M. Bériquet pour étude, le dossier de l'aménagement du Carrefour de la rue du Pont de Pierre et de la rue René Paillolle.

Le Conseil renvoie à la Commission des travaux, la demande d'accord préalable de M. Chauvin, architecte pour la construction de studios sur le terrain situé à l'angle du chemin de la Gouttière et de la rue François Leroux.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer l'Adenat n°1 au marché de la 1<sup>re</sup> auxiliaire d'entreprise, pour la construction de l'école Garçons-Centre, le montant à 10.488,66.

Sollicite les subventions de l'état et du département et s'engage à contracter un emprunt pour le financement du complément de défense restant à la charge de la Commune.

Le Conseil approuve le projet présenté par les Ponts et Chaussées pour réaliser l'assainissement suivant le système séparatif, des voies suivantes: Avenue du Général Foch, rue Bourrier, rue de Paris, entre la rue de Courtabœuf et la rue Bourrier - rue de Courtabœuf - Bd Dubreuil.

1<sup>re</sup> tranche de travauxd'assainissement

approuvée le 9.4.63

Le financement des travaux estimé à 140.000 francs sera assuré à l'aide de l'emprunt de 500.000 francs contracté à la Caisse des dépôts et Consignations pour le programme 1962 et bonifié par le F.N.A.T.

Le Conseil autorise les Ponts et Chaussées à procéder à l'adjudication de ces travaux dont le financement est assuré.

Le conseil sollicite la création d'une classe de perfectionnement à l'école de Garçons. L'entre, étant donné que le local est disponible et sollicite l'accord de M. l'Inspecteur d'Académie.

Le Conseil Municipal rappelle que les projets de constructions scolaires en Commandes groupées, définis le 2-10-1959 dans la 3<sup>e</sup> tranche Paris-Sud, et approuvés intégralement par délibération du C.M. du 27 Novembre 1959 n'ont été que partiellement réalisés en 1963.

- Fait remarquer que le retard systématique des arrêtés de subvention double les difficultés de la Commune de paradoxe de divers ordres.

- Obligation d'accueillir les retournants des Communes voisines dans les C.E.G d'Orsay et ajournement du financement des cantines qui constituent un des éléments logiquement solidaires d'un établissement à vocation intercommunale.

- Occupation par le personnel de l'Education Nationale de logements dont les entrepreneurs, non réglés, sont en droit de se considérer les propriétaires.

Demande de façon pressante à M. le Préfet, d'intervenir auprès du Ministère de l'Education Nationale pour qu'il soit apporté un terme aux 4 années de retard dans les réalisations scolaires d'un programme retenu par les autorités de tutelle.

Le Conseil considérant que l'application du décret du 27.11.62 relatif aux modalités de financement de l'équipement scolaire du second degré, modifie profondément la situation intérieure en transférant aux Communes des défenses très importantes qui étaient précédemment entièrement assises en charge par le budget de l'Etat.

Émet une vive protestation contre ces nouvelles dispositions dont l'application ne manquerait pas de rendre encore plus précaire la situation financière de nombreuses villes qui doivent, dès maintenant imposer à leurs habitants une charge fiscale abusive.

Demande avec insistance au Gouvernement de rapporter, dans les meilleurs délais ce texte injustifiable.

Pour répondre à une rétention des habitants du quartier du Bois du Roi M. le Maire indique qu'il a demandé au propriétaire du terrain où ont stationné des forains nomades, de placer un panneau interdisant ce stationnement. Il demande à M. M. les Conseillers du quartier de Mondeletour de prévenir la Mairie ou la Gendarmerie si de tels stationnements se renouvellent.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 23 heures 30.

B. Bignon R. Cuvier J. Mo A. Roux  
A. Gleyse J. Faure Paul P. Bernois  
M. Doutre P. Haas C. aens

Le 24 Avril 1962,

Convocation du Conseil Municipal à la Mairie, pour le Mardi 7 Mai 1962 à 21 heures, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

le Maire

### Séance du 7 Mai 1962

Le Jeudi 24 mai mil neuf cent soixante trois, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, sous la présidence de M. Pinon, Maire.

Etaient présents : M. Pinon, Maire - Clément Liddot-Briquet - adjoint, - Thévenon, Bernard, Blard, Jean Chinger, Roux, Lucas, Fal, Forty, Wattier-Dupré. M. Buffet a donné procuration à M. Clément. Excusés : M. Lauriat, Mme Béthmont.

Absents : M. Chauvez et Gabet

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Roux, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

Une minute de silence fut observée en mémoire de M. Girard, Conseiller Municipal, décédé. Au paravant, M. le Maire avait fait son éloge.

M. le Maire a demandé à M. Hubert, architecte communal de venir exposer au Conseil Municipal la situation des dossiers des constructions scolaires, le Conseil Municipal ayant eu effet protesté précédemment contre le retard apporté dans l'aboutissement de ces dossiers. L'ajournement depuis huit mois des arrêtés de subvention frappe les dépenses engagées par la Commune pour l'acquisition des terrains scolaires ainsi que la réalisation d'une partie vitale des constructions scolaires définies par le projet établi par M. Blanchot architecte coordinateur, sur l'avis de l'Inspecteur d'Académie, et approuvé par le Conseil Municipal dès le 27 novembre 1959 : au Centre : 1 cuisine pour 800 rationnaires - réfectoire pour 500 repas

salle d'enseignement ménager - cabinet d'infection médicale

gymnase de 10 x 20 m - 3 plateaux d'évolution de 11 x 86,5 - 3 logements d'instituteurs

au Guichet : 1 salle d'éducation physique - 1 plateau d'évolution - 1 réfectoire pour 320 repas et 1 office 3 logements d'instituteurs.

Les classes et logements du Centre et du Pont de Pierre ont été seulement réalisés. M. Thévenon qui a établi un rapport sur cette situation, accompagnera M. le Maire au Ministère de l'éducation nationale, le 8 mai, pour mettre cette affaire au point.

Ces dossiers n'ont pas encore été transmis par la Préfecture au Ministère, quelques modifications ont été demandées à l'architecte, notamment diminution du nombre des douches et augmentation du nombre des déshabilloirs.

Une première tranche de 700.000 francs a été retenue, avec subvention de 280.000 francs. M. Hubert se rendra prochainement au Ministère pour mise au point.

M. Hubert a donné connaissance du dernier plan de masse, concernant le terrain dit à gauche de l'Avenue de Montjay, retenu en définitive par M. Prieur. Un avant-projet a été dressé par M. Henry, architecte de la 1<sup>re</sup> logis-transfert. Il comprend 58 logements de 3 pièces - 9 de 4 pièces et 10 de 5 pièces, soit au total 188. Le Conseil est d'accord pour que la demande d'accord préalable soit déposée, tel que le projet est présenté par les architectes.

Le groupe d'H.L.M. nécessitera la construction à Monétier d'un groupe de 10 classes et de 10 logements sur le terrain où sont déjà implantés les autres groupes scolaires. Le Conseil donne son accord de principe.

L'architecte communal doit recueillir l'accord des services de l'Académie.

M. le Maire a reçu une proposition de la 1<sup>re</sup> Cie Automobile d'Orsay, pour cession à la Commune

### Décès de M. Girard

### Situation des constructions scolaires

H. L. M.

### Nouveau groupe scolaire à Monétier

### Salle des fêtes

Séance du 7 Mai 1963

## Supermarché

## Correspondances

## Classe de perfectionnement

## Circulation rue de la Corniche

de terrain derrière la halle Parvisiale, qui pourrait servir à l'édification d'une salle de fête de 1000 places. Le Conseil est d'accord pour poursuivre les négociations. M. Lissot est d'avis que le financement pourrait être incorporé dans le programme de réalisation de la Z.U.P.

Lecture est donnée d'une demande de la M<sup>e</sup> Primisterie pour construction d'un supermarché, sur un terrain appartenant à M. Bourkeronde, en bordure de l'Yvette. Cette affaire est renvoyée à la Commission des travaux.

Lettre de Mme Girard remerciant le Conseil Municipal de l'hommage rendu à la mémoire de son mari, par la Municipalité.

Lettre de M. le Préfet, indiquant que la classe de perfectionnement ne peut être créée actuellement, faute de personnel.

M. le Maire a reçu, transmise par M. Buffet, une pétition des habitants de la Croche, contre la circulation automobile du personnel de la C.S.F., des accidents étant survenus et d'autres pouvant se présenter. M. le Maire s'était déjà entretenu de cette question avec M. Lasson, chef du personnel de la C.S.F. et M. Chauvin, directeur de l'Association Syndicale. Le Conseil est d'avis de prendre contact avec la Direction de la C.S.F. pour connaître les difficultés actives et passives grevant le domaine de Corbeville et avec M. Chauvin, directeur du lotissement pour savoir si la C.S.F. verse des cotisations au syndicat, ceci en vue d'une étude juridique de la question. Ce problème de circulation devra être examiné avec la Municipalité de Palaiseau, reportable de la police de la rue de la Corniche.

M<sup>e</sup> Richéz, propriétaire rue Louis Decarre a sollicité la division en 3 lots de son terrain. Le Conseil décide à ce sujet d'abandonner la servitude n°1 (construction d'une voie de 11 mètres) qui gêne le terrain, cette opération devant être abandonnée à la suite des projets des Ponts et Chaussées (construction d'une route sur l'ancienne voie de chemin de fer Paris-Chartres).

Un projet a été dressé par le Bureau Central des Ponts et Chaussées pour élargissement du carrefour du Pont de Pierre. M. Briquet est d'avis de donner un accord de principe afin de prendre une servitude d'urbanisme sur les terrains. Le Conseil est d'accord. Le projet sera étudié par la Commission des travaux.

M. Briquet a étudié le projet d'élargissement de l'Avenue St Laurent. Le Conseil est d'accord pour la réalisation de ces travaux dont le coût sera d'environ 100.000 francs et décide qu'ils seront financés au moyen d'un emprunt.

M. Dupré aurait suggéré que le mur du jardin public sur l'Avenue du Maréchal Foch, soit abaissé et surmonté d'une grille. Ce projet est étudié actuellement.

M. Batisse a adressé un devis de 120.000 francs pour aménagement de la place du Marché. Le Conseil est d'accord sur le principe de ces travaux dont le financement sera étudié.

Un projet a été dressé pour la réalisation du carrefour de la place de la République. Il sera étudié en Commission des travaux, en présence d'un représentant de la Gendarmerie et du Poste de Police.

Sur proposition de M. Briquet, le Conseil donne son accord sur le dossier présenté par le Service des Ponts et Chaussées pour l'exécution des travaux d'assainissement prévus rue Serpente, Avenue St Laurent, rue Bontinet, rue de Pozière, rue René Paillot et rue du Pont de Pierre. Ces travaux doivent permettre de diriger sur le collecteur les eaux usées en provenance d'ensembles d'habitations importants notamment celles des immeubles du 30 Avenue St Laurent et de la propriété Franciscaine froche. Les travaux estimés à 390.000 francs seront financés par le reliquat de l'emprunt F.N.A.T. de 500.000 francs contracté par la Commune et les sommes à provenir du remboursement

## Aménagement de la Place du Marché

## Signalisation du Carrefour de la République

## Assainissement rue Serpente et divers

approuvé le 10.6.63

Programme d'Assainissement 1963

des branchements particuliers. Le Conseil demande que le paiement du solde des travaux soit éventuellement assuré par les subventions accordées au titre de l'année 1963, sur un programme de 100.000 francs.

Le Conseil sollicite les subventions du Ministère de l'Intérieur et du District sur les chapitres 65-50, articles 1 et 2 (assainissement) pour un programme de 100.000 francs pour 1963 et établit la liste de priorité des travaux envisagés sur voies urbaines:

- Reliquat de l'opération rue Serpent - Avenue St Laurent - Rue Baudet - Rue de Rozière - Rue René Paillé et Pont de Pierre - Bd de Mondétour et Avenue de Montjay (ex. C.V.O n°3) afin de permettre le bouclage des ouvrages des lotissements
- Opérations nécessaires pour améliorer la situation des riverains de la rue de Montlhéry (Mondétour-Berger)
- Rue Aristide Briand entre le passage du Bouillon et la rue du Pont de Pierre.

Le Conseil s'engage à contracter les emprunts nécessaires pour le financement de la partie restant à la charge de la Commune.

Le Conseil donne un avis favorable au nouveau projet de construction de logements à l'angle du chemin de la Gouttière et de la rue François Perouse, aux conditions déjà énoncées et suite à la visite qui a eu lieu sur place dernièrement.

M. le Maire donne connaissance à l'Assemblée Municipale d'un projet de constructions à usage d'habitation, établi par la Cie F.S. d'investissement Moulieu et de Gestion (Cofimeg) pour le compte et au bénéfice du personnel de la Faculté des Sciences sur le propre terrain de celle-ci.

M. Chinger précise que le projet concerne un ensemble de collectifs de 114 logements, le nombre total étant défini actuellement à quelques unités près afin de pouvoir tenir compte quant à leur composition, des résultats du recensement effectué par les soins du Comité d'Amraide Sociale de la faculté d'Orsay (C.E.S.F.O) dont les conclusions ne sont pas encore entièrement dégagées. Le terrain d'une superficie de 18.000 m<sup>2</sup> environ est situé à la corne du Bois entre la rue de Chevreuse et le Chemin du Bois des Raves derrière la maternité annexe de l'hôpital Archange. L'emplacement est limitrophe de la zone brisée protégée et grevée seulement d'une limitation à 15 mètres de hauteur des immeubles construits. La Cofimeg s'engagerait à verser la contribution habituellement réclamée pour chaque logement construit. L'assainissement serait effectué en utilisant le réseau propre à la Faculté, l'alimentation en eau sera faite sur les canalisations et pris sur le contingent de la Faculté. La voirie serait à la charge de la société constructrice.

Certains conseillers estiment que ce projet devrait s'incorporer, comme les H.L.M. locales, dans le programme de la Z.U.P. dont la création a été provoquée, en particulier par l'implantation de la nouvelle Faculté et conformément au décret du 31 Décembre 1958. D'autre part, concernant une zone brisée, quoique non protégée, ils pensent que cette implantation n'est pas souhaitable. Enfin la question scolaire pour laquelle la Municipalité a déjà fait tant d'efforts n'est plus améliorable faute de terrain dans le groupe du Centre dont les locaux sont entièrement occupés, malgré la création de 10 classes nouvelles ouvertes en Octobre 1962.

Devant ces réserves le dossier sera transmis à la S.A.H.P.O. pour étude. M. le Maire propose comme solution de rechange la rétrocession de terrains de la Z.U.P. dont le prix pourrait être voisin de celui consenti à Argis-Transfont. La construction du nouveau groupe scolaire à Mondétour pourrait peut-être permettre l'absorption de l'effectif scolaire correspondant.

Le Comité départemental des constructions scolaires a examiné le 11 Mars dernier, le projet d'aménagement du stade - 2<sup>e</sup> tranche et a émis un avis favorable à l'approbation technique demandant toutefois que le dossier soit complété par une nouvelle délibération du Conseil Municipal approuvant l'avant-projet pour son montant de 291.184 francs - la dépense inscrite au plan d'équipement étant seulement de 270.000 francs.

Aménagement du stade  
2<sup>e</sup> tranche

approuvi le 5.6.63

# Séance du 7. Mai 1963

Le Conseil après en avoir délibéré approuve l'avant-projet de 291.484 francs.

Déclare avoir pris connaissance du cahier des charges des engagements contractuels à soutenir par les collectivités admissibles au bénéfice d'une subvention d'Etat au titre du Haut-Commissionariat à la Jeunesse et aux Sports, annexés à la circulaire n°.28/SE en date du 20 Juillet 1962 et en accepter les termes et obligations.

## Emprunt unifié pour Aménagement du Stade

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé un emprunt unifié de 54.000 francs à négocier par la Caisse des Dépôts et Consignations, pour compléter le financement des travaux d'aménagement du stade (2<sup>e</sup> tranche) mais à la suite de l'avis de la Commission des Constructions scolaires, l'avant-projet accepté par le Conseil Municipal a été porté à 291.494 francs. Le financement déjà assuré est de: 216.000 francs il resterait à assurer le financement au moyen de l'emprunt unifié de: 75.484 francs.

Approuvé le 13.6.63.

Le Conseil donne son accord et demande à M. le Préfet de bien vouloir prendre un nouvel arrêté d'autorisation. D'autre part, la Caisse des Dépôts a fait connaître que les emprunts émis postérieurement au 28.2.63 dans le cadre de la série 5% 1962-1972, sont remboursables en 9 ans au lieu de 10. En conséquence la délibération en date du 1<sup>er</sup> février 1963 du Conseil municipal décidant la réalisation d'un emprunt public de 75.484 francs, représenté par des obligations de la série 5% 1962-1972 doit être complétée comme suit: art. 8: l'emprunt sera amorti en 9 ans à partir de 1967, la jouissance des obligations étant fixée au 1<sup>er</sup> f. 1963. Le versement prévu à l'art. 11 sera effectué le 1<sup>er</sup> juin de chaque année au plus tard, et ce, pendant 9 ans à compter de 1967, il s'élevera à 10.441,56 francs.

Pour régulariser les comptes de l'exercice 1962, le Conseil décide les virements de crédits suivants: à prélever sur le compte 63, la somme de 16.020 francs, pour compléter l'article 65.

Le Conseil décide l'application des tarifs fixés par l'arrêté préfectoral du 24.5.62 à l'utilisation de l'aubrurance du Corps des Sapeurs-Pompiers, à savoir:

Malades voie publique: Prix minimum d'une course (15 km), calculée du départ au retour au garage ..... 24 francs  
Kilomètre en plus ..... 0 francs 90  
Service de nuit (entre 20 h. et 8 h.) majoration de 50/100 du tarif de jour, dimanche et jours fériés entre 8 h. et 20 h., majoration de 25% du tarif de jour.  
Entre 20 h. et 8 h., application du tarif de nuit.

Accidents voie publique: Transport des blessés de la circulation - Kilomètre parcouru depuis le départ au retour au garage lorsqu'il y a transport de blessés: 1,65 (tonne nette). Le Conseil Municipal décide par ailleurs d'appliquer l'automaticité pour tous moyens tarifs homologués par M. le Préfet de Seine et Oise.

Le Conseil vote une subvention de 150 francs à prendre à l'art. 660 pour l'organisation de la Course Cycliste du pris de la Rosière par l'U.S.V.Y.

Le Conseil fixe au 8 juin 1963 à 15 heures, l'adjudication des fournitures scolaires (papeterie-matiériel, librairie) suivant cahier des charges et désigne M. Fal-Chévenon et Buffet pour assister M. le Maire.

La Municipalité a reçue des propositions de l'Office National d'Editions Officielles, pour la parution d'un Bulletin Municipal, financé au moyen des subventions commerciales qui seraient recueillies par cet organisme. Le Conseil est d'avis d'étudier cette affaire en collaboration avec le Syndicat d'Initiative et charge M. Clément de cette étude.

## Fête de la Rotière - Course Cycliste

Approuvé le 18.5.63

## Adjudication des fournitures scolaires

Approuvé le 29.5.63

## Bulletin Officiel Municipal

# Contrôle Médical du Personnel Communal

réunion du 7 Mai 1963

1/2

## École de Garçons - Centre. Travaux exceptionnels complémentaires

### Groupe Guichet Pont de Pierre

approuvé le 10 Mai 1966

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Association Interprofessionnelle des Centres Médicaux et Sociaux de la Région Parisienne pour le Contrôle Médical du Personnel Communal et décide que le droit d'entrée de 10 frs et la cotisation annuelle de 25 frs par adhérent sera à la charge du budget communal.  
Par lettre du 26-3-66, le Préfet a fait connaître qu'aucune subvention complémentaire ne peut être accordée à la Commune pour les travaux de fondations exceptionnelles complémentaires nécessités par l'implantation de l'école de Garçons du Centre.

Le Conseil fixe à la somme de 888.219,58 frs le montant définitif des travaux exécutés pour la construction du Groupe "de Guichet-Pont de Pierre". Cette somme se répartit suivant les indications suivantes:

- exécution des travaux à forfait	638.476,75
- travaux complémentaires - valeur	198.220,67
	836.697,12
mémoire en révision, selon vérification effectuée par l'architecte	51.522,16
Total	888.219,58

- autorise la passation d'un avenant au marché primitif pour permettre le fairement du mémoire en révision et des honoraires des architectes sur ce mémoire. Ces honoraires des architectes étant fixés à la somme de 1% de 888.219,58 frs.

- sollicite l'octroi des subventions complémentaires de l'Etat et du Département sur la somme venant en augmentation du marché initial.

- s'engage à contracter un emprunt complémentaire.

Le Conseil fixe à la somme de 291.968,27 le montant définitif des travaux exécutés pour la construction du Groupe Mondétour, Salle d'éducation physique et plateau d'évolution, cette somme se répartit ainsi:

- exécution des travaux à forfait	191.498,09
- travaux supplémentaires, valeur	90.225,16
Total	281.723,55
mémoire en révision, selon vérification effectuée par l'architecte	10.244,72
Total	291.968,27

- Autorise la passation d'un avenant au marché primitif pour permettre le fairement du mémoire en révision et des honoraires des architectes sur ce mémoire. Ces honoraires des architectes étant fixés à la somme de 1% de 291.968,27.

- sollicite l'octroi des subventions complémentaires de l'Etat et du Département sur la somme venant en augmentation du marché initial.

- s'engage à contracter un emprunt complémentaire pour le règlement de la dette.

M. le Maire donne connaissance de la situation de la S.A.E. en ce qui concerne les sommes dues par la Commune pour constructions scolaires, soit:

- groupe scolaire - 2ème tranche - Orsay-Mondétour, reste dû (dossier de révision adressé à la Préfecture en 1960)	40.718,65
- groupe Orsay-Pont de Pierre - 1ère phase - reste dû	51.522,16
- 2ème phase - logements (non compris la révision des fûts)	153.899,80
- salle d'éducation physique de Mondétour - reste dû	82.321,09
- d° révision des fûts	10.244,72
- Orsay-Centre, 1ère tranche, situation février 1963	18.181,00
Total	386.887,42
	50.000,00
	336.887,42

Un acompte a été versé sur le programme C.D.S. 1963

Il reste donc à assurer le financement de

## Salle d'éducation Physique Mondétour

### Situation avec la Société Associale d'entreprise

approuvé le  
15 5 63

Séance du 7 Mai 1963

Affaire Conégéro

approuvée le 28.5.63

Dans l'impossibilité de contracter un emprunt, en l'absence d'attribution des subventions complémentaires le Conseil décide de verser à la S.A.E. un acompte de 125.000 francs représenté par les redevances versées par la Société Immobilière Résidence de Chevreuse pour équipements publics.

M. le Maire rappelle que la Commission scolaire du 7.4.61 avait accordé à M. Conégéro la possibilité de choisir entre un appartement de 4 pièces neuf libre au Quiclet, et le regroupement de 2 appartements de 2 pièces en voie de libération avenue de Pauret. M. Conégéro ayant opté pour cette dernière solution, la Commission Municipale du 29.6.1961 lui attribua 2 appartements de 2 pièces, avec l'autorisation d'occuper provisoirement un appartement de 3 pièces. Or, bien que les 2 appartements de 2 pièces sollicités par lui et renis à sa demande en état, aient été mis à sa disposition en novembre 1962, M. Conégéro refuse de libérer l'appartement de 3 pièces attribué à un ménage de 4 personnes.

Le Conseil Municipal maintient les attributions de logements prononcées et décide de demander à M. le Président du Tribunal de poursuivre l'expulsion de M. Conégéro de l'appartement de 3 pièces qu'il occupe indûment, ainsi que la mise à sa charge des frais de poursuite.

Décide de charger M. Ruelle, Avocé de la Commune, de la poursuite de cette affaire.

M. le Maire informe le Conseil que la S.E.L.F. avait arrêté ses travaux en raison des gelées. Elle termine l'éclairage de Villebon qui fait suite à celui d'Orsay, qu'elle refendra à partir de la semaine prochaine.

M. Bernard est d'avis de demander la situation financière des travaux de voir si quelques lampes supplémentaires peuvent être installées.

M. Clément soumet une note de M. Buffet, concernant la fédération de l'œuvre de l'apeur-Pompier de Mme Lambert. Cette question sera examinée par la Commission des Finances.

En raison des besoins de la Commune, le conseil décide la création d'un emploi d'ouvrier professionnel de 1<sup>re</sup> catégorie.

M. Lucas demande d'établir une interdiction de stationner dans la rue de Bellevue entre la rue de Montlhéry et l'Avenue des Fauvettes et d'autre part qu'une bande d'espaces verts de 100 m soit réservée entre la Z.U.P. et le lotissement de Mondetour, dans la partie située au nord de l'Avenue de Montjay, ainsi qu'il avait déjà demandé par la Municipalité. Cette dernière question devra être suivie de près par les délégués communautaires à la S.A.M.B.O.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, à 1 h 30.

The image shows a cluster of handwritten signatures in blue ink. At the top left is a large signature that appears to be 'J. P. D. Lingr'. To its right is a signature that looks like 'J. J. Jau'. Below them is a signature that reads 'D. Me'. In the center, there is a signature that appears to be 'M. Clément'. To the right of 'Clément' is a signature that looks like 'G. Bourd'. At the bottom left, there is a signature that appears to be 'A. H. L. B.'. To the right of 'H. L. B.' is a signature that looks like 'B. B. Briand'. There are also other smaller, less distinct signatures interspersed among these.

Le 20 juin 1963

Convocation du Conseil Municipal à la Mairie, pour le Mardi 25 Juin 1963 à 21<sup>h</sup> à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire

Séance du 25 Juin 1963

Municipal Le vingt cinq juin mil neuf cent soixante trois, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Issy sous la présidence de M<sup>e</sup> Pinon, Maire.

Étaient présents : M<sup>e</sup> M. Pinon, Maire-Clement, Lassot, Briquet, adjoints - Louriat, Chévenon, Bernard, Ziane, Ehringer, Roush, Lucas, Fal, Wattier -

Excusés = M<sup>e</sup> M. Buffet, Blard, Monse Betmont.

Absents = M<sup>e</sup> M. Chauvez, Gabet, Dupré, Foisay.

Le Conseil choisit comme secrétaire Monsieur Roush. Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

Par lettre du 16 Mai, la section C.G.T. de la C.S.F. de Corbeville sollicite la disposition d'un local à la mairie. Le Conseil regrette que la commune ne dispose d'aucun local.

### Subvention pour terrains scolaires

Par lettre du 21 Mai, M<sup>e</sup> le Géfet fait savoir qu'il ne peut fixer la date à laquelle la commune pourra encaisser la subvention qui lui est due pour les terrains scolaires du Centre Filles et maternelle Guichet.

Sur la nécessité d'acquérir du matériel pour l'entretien du stade nouvellement aménagé, le Conseil décide de faire un virement de crédit de l'article 533 (achat de petit matériel) de 10'000 F, à l'article 214.

Par circulaire du 9.5.63, M<sup>e</sup> le Géfet a donné des instructions pour l'application de l'article 88 de la loi de finances pour 1963, en ce qui concerne l'impôt sur les spectacles. Cette question est renvoyée à la Commission des Finances.

Le Conseil décide la modification de l'échelle indiciaire de certains emplois communaux, en conformité du décret du 30.5.63.

Par lettre du 13.5.63 M<sup>e</sup> Lavandier demande si le conseil Municipal maintient la servitude établie sur les terrains de la Sté Garivière Urbaine et Foncière de Mondétour. Après discussion, le Conseil décide de renvoyer cette affaire à l'étude en séance plénière du Conseil Municipal.

Par lettre du 11.6.63, M<sup>e</sup> l'Ingénieur des Ponts et Chaussées donne des détails sur les raccordements prévus pour la déviation de la R.N. 446 - le Conseil charge M<sup>e</sup> Bernard de prendre un rendez-vous avec M<sup>e</sup> Massat pour étudier cette question.

Le Conseil vote une subvention de 2'000 F au syndicat d'initiative d'Issy, en raison des manifestations organisées en 1963 - A prendre à l'article 657 du budget -

Par lettre du 22 Mai 1963, M<sup>e</sup> le Géfet donne des explications sur le calcul de la valeur du centime pour 1962. Le conseil décide, après discussion, de maintenir le nombre des centimes à 50.840 - le complément de recette sera affecté à des travaux exceptionnels de voirie - article 231.

Le Conseil ratifie la convention passée avec la Sté Immobilière "Villa Dubreuil Issy", à l'occasion de la construction de 24 pavillons.

Par lettre du 6 Juin, l'Office privé du logement familial, donne son accord sur certaines conditions exigées par le Conseil Municipal, pour le déclassement de l'ancienne carrière d'Issy et des terrains avoisinants, en vue de l'édification de 160 pavillons. Le Conseil est d'avis de demander à la Sté de présenter un dossier.

### Demande de local

### Virement de crédit

Reçu le \_\_\_\_\_ 10.5.63

Repondu le 1-7 1963

### Taxe sur les spectacles

### Reclassement indiciaire approuvé le 7.5.63

### Réserves pour terrains scolaires

### Déviation de la R.N. 446

### Subvention au Syndicat d'Initiative

### Centimes additionnels

Reçu le 25 Juin 1963

Repondu le 19

### Sté Immobilière "Villa Dubreuil - Issy"

### Office privé du logement familial

Reçu le \_\_\_\_\_ 10.6.63

Repondu le 19

Séance du 25 Juin 1963 -

R.N. 446 - Servitude de non aedificandi -

Reçu le 19

Repondu le 19

Fournitures de fuel -

Reçu le 19

Repondu le 19

Lettre de M. Blard - Transports S.N.C.F.

Reçu le 19  
Repondu le 19

plus complet et plus détaillé avec un planning de réalisation -

Le Conseil, considérant que la R.N. 446, au Sud du viaduc de la ligne Paris-Chartres, se trouve dans l'agglomération, et que de nombreux pavillons sont édifiés en bordure à des distances moindres des 20 mètres exigés pour la zone non aedificandi, demande la réduction de cette zone à 10 mètres -

Le Conseil décide de traiter avec les Ets Desmarais Frères, pour la fourniture du fuel nécessaire au chauffage des locaux administratifs et scolaires en 1963-64 - en raison des dispositions de l'arrêté ministériel du 20/6/60 - crédits prévus à l'article 604 du budget.

M. Blard s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance du conseil municipal et déplore, malgré la mise en service de rames de 6 voitures sur la ligne Paris-St Rémy, les mauvaises conditions dans lesquelles voyagent les usagers aux heures creuses. En effet, si le nombre de ces usagers n'a cessé de s'accroître tant par l'augmentation de la population rurale que par celle des étudiants de la Faculté, par contre les possibilités d'écoulement du trafic à ces heures n'ont pas varié depuis plusieurs années, toujours un seul train de 2 voitures par heure notamment le matin à partir de 9 heures -

En conséquence, le Conseil demande que l'effort entrepris par la S.N.C.F. soit poursuivi, conformément au vœu émis par le Conseil Municipal le 27-11-59 - en vue d'obtenir dès la rentrée d'octobre que la fréquence des trains ne soit jamais inférieure à 2 par heure ; et ensuite que le nombre des voitures les composant passe de 2 à 4 -

De son côté, M. Thinger suggère que la S.N.C.F. établisse des carnets de tickets à tarif réduit, pour éviter les files d'attente aux guichets des gares -

Le Conseil autorise M. le Maire à signer une convention avec l'Office National d'éditions officielles, pour l'édition d'un bulletin officiel municipal -

Le Conseil autorise M. le Maire à passer un marché avec l'entreprise BRANCHE, dans les conditions du bail d'entretien des chemins départementaux, pour la réfection de la rue du Panorama et de la rue Jean Jaurès, d'un montant total de 259.000 F. <sup>141.000 F</sup> crédit prévu au budget supplémentaire de 1962, à reconduire en 1963.

M. le Maire donne lecture de l'arrêté de M. le Préfet de Seine-et-Oise en date du 18-6-63 - portant approbation technique de l'avant-projet de réalisation de la 2<sup>e</sup> tranche de travaux d'aménagement du Stade Municipal et présente le dossier d'adjudication établi par les Ponts et Chaussées.

Le Conseil fixe au 25-7-63 la date d'adjudication et désigne M. M. Blément et Briquet pour assister M. le Maire.

Un emprunt de 108.000F a été contracté à la Caisse des Dépôts et Consignations, ainsi qu'un emprunt unifié, pour assurer le complément de la somme non subventionnée -

M. Briquet apporte des précisions au sujet de l'acquisition éventuelle d'un terrain destiné à implanter la Salle des Fêtes. Celui-ci ne pourrait être cédé à la condition de l'accord de la Sté Civile Immobilière d'Issy, propriétaire et à condition qu'un autre terrain pouvant servir au but poursuivi

Office national d'éditions

Reçu le 19

Repondu le 19

Travaux de voirie -

Reçu le 19 juillet 1963

Repondu le 19

2<sup>e</sup> tranche de travaux du Stade -

Reçu le 19  
Repondu le 19

Terrains salle paroissiale -